

Groupe de travail du Cnis « Ecologisation de la formation, de l'emploi et du travail »

Proposition de mandat soumise à la Commission « Environnement et développement durable » du 2 avril 2026

Révisée avant sa présentation à la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du 28 mai 2026

Contexte

L'Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte (Onemev), piloté par le SDES, produit depuis 2010 des méthodes, chiffrages de référence et analyses sur les emplois, les métiers, les compétences et les formations liés à l'économie verte. Si le champ des métiers/emplois « verts », à finalité directement environnementale¹, a été précisément défini puis rediscuté à l'occasion de la mise en œuvre de la PCS 2020, la notion de métiers/emplois « verdissants » (*i.e.* dont les compétences évoluent pour intégrer les enjeux environnementaux), introduite par l'Onemev, n'a pas été revisitée alors qu'elle montre des limites tant en terme conceptuel que de périmètre des activités couvertes². Dans le même temps, la notion de métiers/emplois « bruns », associés à la production de biens polluants ou avec une forte empreinte carbone, se diffuse assez largement (*cf.* les travaux sur la taxonomie du JRC européen ou les enjeux économiques de la transition bas-carbone de la DG Trésor en 2024, par exemple). Le repérage de ces métiers, qui concernent des salariés ou secteurs susceptibles d'être impactés négativement par la transition écologique, représente un enjeu tout aussi important que celui des métiers verts ou verdissants. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification écologique, la notion de métiers « stratégiques pour la transition écologique » a émergé avec une démarche de France Travail, en lien avec le SGPE, pour dresser une première liste de ces métiers à partir des codes de la nouvelle nomenclature Rome V4.

Dans ce contexte, il apparaît aujourd'hui nécessaire de redéfinir un cadre de référence partagé précisant les différents concepts (verts, bruns, stratégiques pour la transition écologique, etc.) et la façon dont ceux-ci peuvent être approchés à partir des principales nomenclatures utilisées par la statistique publique (nomenclatures d'activités, de professions et de formations notamment). Pour comprendre et piloter « l'écologisation » de l'univers de la formation et du monde du travail, la capacité à identifier les tâches et/ou compétences directement impactées ou requises par la transition écologique, en s'appuyant sur des systèmes d'information spécifiques, y compris auprès des entreprises, devra également être examinée.

Pour avancer dans ces directions, il est proposé de constituer un groupe de travail dans le cadre du Cnis, à l'instar du travail mené sur « l'agrégat vert » dans le cadre du groupe de travail du Cnis de 2018-2019 sur la rénovation de la PCS 2020. Le portage de ce groupe de travail par le Cnis permettrait en effet de mener des consultations associant, plus largement que dans le cadre de l'Onemev, les producteurs et utilisateurs de statistiques : membres de la statistique publique (SDES, Insee, Dares, etc.), structures impliquées dans le suivi et l'observation de l'emploi et des compétences (France Travail, Céreq, Réseau des Carif-Oref, Afpa, etc.), acteurs de l'environnement (Ademe, associations, etc.), représentants des branches et filières, conseils régionaux (au titre de leurs compétences sur les politiques de la formation), professionnels de la recherche, partenaires sociaux, etc. L'Onemev garderait une place centrale dans ces travaux en assurant notamment le rôle de rapporteur de ce groupe, via le SDES, aux côtés de la Dares.

¹ Métiers ou emplois dont la finalité et/ou les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.

² A titre d'exemple, les métiers agricoles sont très peu pris en compte dans le cadre des emplois ou métiers verdissants alors que l'évolution des métiers et des compétences dans le domaine de l'agriculture représente un enjeu important pour répondre aux enjeux de transition écologique.

Mandat

Le groupe de travail :

- recueillera une expression des besoins et attentes (administratives, sectorielles, professionnelles, sociales) en matière de connaissance et de pilotage de l'évolution de la formation, de l'emploi et du travail avec la transition environnementale ;
- produira une analyse précise des outils existants, de leur intérêt comme de leurs limites ;
- et, dans la mesure du possible, formulera, des préconisations concernant les modèles d'analyse, catégories de mesure et systèmes d'information (publics comme privés) pouvant être utilisés et/ou développés à cette fin par la statistique publique.

S'agissant de l'approche catégorielle plus précisément, dans la mesure du possible, le groupe de travail :

- proposera des concepts et définitions relatifs aux métiers/emplois de la transition écologique et métiers/emplois bruns et veillera à assurer une bonne cohérence et articulation entre ces notions et les métiers/emplois verts ;
- définira une méthodologie permettant d'identifier les différentes catégories de métiers/emplois dans les sources de données et nomenclatures de la statistique publique. La méthodologie qui sera proposée par le groupe de travail visera à :
 - o intégrer les évolutions continues sur le marché du travail (nouveaux métiers, nouvelles compétences, hybridation des compétences, évolution des métiers et compétences en lien avec l'intelligence artificielle, etc.) pour rester pérenne ;
 - o permettre aux services statistiques régionaux qui travaillent sur les sujets d'emplois et formations de produire des indicateurs régionaux sur les différentes catégories de métiers/emplois ;
- produira, le cas échéant, une liste de libellés de métiers/emplois pour chacune des catégories avec une correspondance dans les principales nomenclatures PCS, Rome, FAP. Ces listes pourront avoir un processus de codage et de mise à jour annuelle à l'instar de la liste de l'agrégat des métiers verts dans la PCS 2020.

Parallèlement, des réflexions seront conduites afin de proposer une méthodologie pour identifier les formations, ou modules de formation, liées à la transition écologique, en s'appuyant notamment sur les initiatives existantes, tout en les consolidant pour garantir une approche harmonisée.

Composition et organisation

Outre les membres de l'Onemev (SDES, Insee, Dares, France Travail, DGEFP, Céreq, Réseau des Carif-Oref, Afpa, Ademe, Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, Unedic, etc.), seront invités à participer au groupe de travail les principaux acteurs intéressés par la production ou l'utilisation de statistiques sur l'emploi et les compétences en lien avec l'environnement : opérateurs de compétences (Opco), branches professionnelles, associations environnementales (RAC, Shift Project, etc.), organisations nationales représentatives des salariés et des entreprises, directions et opérateurs de l'Etat (DG Trésor, OFB, etc.), économistes, sociologues et chercheurs dont les travaux portent sur le marché du travail et la formation.

Le groupe de travail sera présidé par Thomas Amossé, ingénieur en chef de la statistique, de l'économie et de la donnée (anciennement administrateur hors classe de l'Insee) et chercheur au Cnam-CEET (Centre d'études de l'emploi et du travail). Le SDES et la Dares assureront la fonction de rapporteur.

Le groupe de travail se réunira à partir de l'automne 2026 pour une durée d'un an et demi maximum. Il rendra compte du résultat de ses travaux aux commissions « Environnement et développement durable » et « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis.